REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité – Travail - Progrès

Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables

PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ELECTRICITE AU NIGER

(HASKE - P174034)

EVALUATION DES RISQUES DE SECURITE (ERS)

Septembre 2021

TABLE DES MATIERES

LISTE DES FIGURES II

LISTE DES TABLEAUX.....III

SIGLES ET ABREVIATIONS IV

INTRODUCTION 1

1 PRÉSENTATION DU PROJET 3

1.1 Objectifs du Projet HASKE..... 3

1.2 Composantes, coût et durée du Projet..... 3

1.3 Approche de mise en œuvre 4

2 CONTEXTE DE LA SECURITE..... 5

2.1 Au plan sous régional 5

2.2 Au plan national 6

3 CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE DE L'ERS 7

3.1 Cadre juridique international 7

3.1.1 Norme internationale 7

3.1.2 Normes applicables du Cadre environnemental et social de la Banque mondiale..... 7

3.2 Cadre juridique national 8

3.3 Institutions de sécurité 10

3.3.1 Institutions publiques..... 10

3.3.2 Institutions privées 10

4 CONTEXTE DE LA REPONSE AUX ENJEUX SECURITAIRES ...12

4.1 Au niveau sous régional 12

4.1.1 Réponses militaires 12

4.1.2 Réponses en actions de développement 12

4.2 Au Niveau national..... 12

5 ANALYSE DE LA SITUATION SÉCURITAIRE DANS LA ZONE D'INTERVENTION DU PROJET HASKE 13

5.1 Région d'Agadez 13

5.2 Région de Maradi 14

5.3 Région de Tillabéri 15

5.4 Région de Tahoua 16

5.5 Région de Diffa..... 17

5.6 Régions de Dosso, Niamey et Zinder..... 17

6 EVALUATION DES RISQUES DE SÉCURITÉ SUR LE PROJET HASKE 18
6.1 Principe 18
6.2 Approche d'évaluation 18
6.3 Identification des risques 19
6.3.1 Analyse des principaux facteurs de risques du Projet HASKE.... 19
6.3.2 Description des principaux risques de sécurité identifiés.... 23
6.4 Analyse des risques 25
6.4.1 Outils d'analyse des risques de sécurité.... 25
6.4.2 Evaluation des risques de sécurité 27
6.4.3 Priorisation des risques 28
6.4.4 Niveaux de risques dans les communes cibles.... 29

7 GESTION DES RISQUES DE SÉCURITÉ....32
7.1 Mesures de prévention 32
7.2 Mesures de protection 33
7.3 Engagement des communautés et mécanisme de règlement des griefs relatifs aux problèmes de sécurité 33

CONCLUSION 35

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES 36

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Dispositif institutionnel du projet..... 4
Figure 2 : Processus de gestion de risques selon ISO 31 000 19

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Activités par composantes 3
Tableau 2 : Cadre réglementaire sur les aspects sécuritaires et la protection de l'environnement au Niger 8
Tableau 3 : Effets qu'engendreraient les risques sur le projet 23
Tableau 4 :Identification des Principaux risques de sécurité 24
Tableau 5 : Probabilité d'occurrence du risque 26
Tableau 6 : Signification des conséquences du risque 26
Tableau 7 : Analyse des impacts et risques 27

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANERSOL : *Agence Nationale de l'Energie Solaire*

ANPER : *Agence Nigérienne de promotion de l'Electrification en milieu Rural*

ARSE : *Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie*

BNEE : *Bureau National d'Evaluation Environnementale*

CES : *Cadre Environnemental et Social*

CGES : *Cadre de Gestion Environnementale et Sociale*

CPR : *Cadre de Politique de Réinstallation*

EAS/HS : *Exploitation et Abus Sexuels/Harcèlement Sexuel*

ER : *Energie Renouvelable*

MGP : *Mécanisme de Gestion des Plaintes*

NES : *Norme Environnementale et Sociale*

ONG : *Organisations Non Gouvernementales*

PEES : *Plan d'Engagement Environnemental et Social*

PGMO ; *Procédures de Gestion de la Main d'œuvre*

PMPP : *Plan de Mobilisation des Parties Prenantes*

SIE : *Système d'Information sur l'Energie*

SNAE : *Stratégie Nationale d'Accès à l'Electricité*

UCP : *Unité de Coordination du Projet*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

PGS : *Plan de Gestion de la Sécurité*

ERS : *Evaluation des Risques de Sécurité*

NES : *Norme Environnementale et Sociale*

INTRODUCTION

Le Niger, malgré d'importantes potentialités énergétiques (Solaire, Charbon minéral, Eolien, Ressources hydriques, Pétrole et Uranium) assure l'essentiel de son approvisionnement en énergie électrique soit 75% à partir des lignes d'interconnexion avec le Nigéria (SDPT, 2018). Les taux d'accès des ménages à l'électricité sont respectivement estimés 1,02% en zones rurales et 15,78% en zones urbaines (avec des disparités importantes entre les villes avec pour certaines jusqu'à 67,76 %) (Rapport SIE 2018).

Pour améliorer cet état de fait, le Gouvernement a adopté la Stratégie Nationale d'Accès à l'Electricité (SNAE) et mis en œuvre un certain nombre de réformes dont la création de l'Agence Nigérienne de promotion de l'Electrification en milieu Rural (ANPER) en mai 2013 et l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE) en décembre 2015 en vue de porter à 80% le taux d'accès à l'horizon 2035 (SNAE, 2018).

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, le gouvernement du Niger avec l'appui de la Banque mondiale compte mettre en œuvre le Projet d'Accélération de l'Accès à l'électricité au Niger (HASKE), en vue permettre l'accès à l'électricité à la majorité des Nigériens à l'horizon 2026.

Pour rendre le financement éligible , la préparation du projet HASKE doit s'inscrire dans le respect des dispositions des Normes Environnementales et Sociales (NES) du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale notamment les NES N° 1 et NES N°4 qui exigent que les emprunteurs évaluent et gèrent les risques et impacts sociaux potentiels découlant des opérations financées par celle-ci, **y compris les menaces contre la sécurité humaine, les conflits intercommunautaires ou interétatiques, ainsi que la criminalité ou la violence générale**.

En ce sens, les emprunteurs sont tenus de préparer une **Évaluations des Risques de Sécurité (ERS)** assortie d'un **Plan de Gestion de Sécurité (PGS)** qui identifient et atténuent les risques posés par des niveaux élevés de conflit et de violence.

Ces menaces contre la sécurité humaine dans les zones d'opération des projets doivent être suivies, atténuées ou gérées pendant la mise en œuvre du projet dans la mesure où elles affectent les bénéficiaires, les actifs du projet et la réussite des objectifs de développement des projets. L'ERS inclut une analyse des menaces, des vulnérabilités, des risques et des facteurs contextuels qui pourraient causer ou exacerber les risques contre la sécurité humaine.

L'objectif de l'étude est d'identifier systématiquement les risques de sécurité potentiels pour le personnel du projet, les travailleurs au sens du Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO) y compris les prestataires, les sites, les actifs et les activités ainsi que pour les communautés affectées par le projet.

Ainsi, la présente ERS qui porte sur le Projet HASKE qui a une couverture nationale à travers la réalisation des infrastructures joignant plusieurs régions du pays parmi lesquelles des foyers d'insécurité, quels sont les risques liés à cet environnement qui pourrait porter atteinte à sa mise en œuvre. Pour obtenir une gestion efficace des risques, il est important d'identifier les risques et leurs caractéristiques notamment :

- La nature du risque
- Les conséquences ou effets probables
- La gravité ou le poids du risque
- La probabilité d'apparition du risque
- L'analyse des risques identifiés

La démarche méthodologique qui a été adoptée a comporté i) la collecte des données de terrain au niveau national et particulièrement les localités concernées par le projet (Echanges avec les institutions publiques nationales chargées de la sécurité et de la défense, échanges avec les autorités régionales chargées des questions de sécurité, élus locaux, responsables humanitaires, etc.), ii) l'analyse des données, et iii) la rédaction du rapport conformément aux termes de référence de l'étude selon l'architecture ci-après :

- Présentation du Projet HASKE
- Contexte national de sécurité
- Description de la situation actuelle
- Analyse de la situation d'insécurité dans la zone d'intervention
- Evaluation des risques de sécurité
- Gestion des risques de sécurité
- Conclusion
- Références bibliographiques.

1 PRÉSENTATION DU PROJET

1.1 Objectifs du Projet HASKE

L'objectif global du projet est d'accélérer l'accès aux services énergétiques modernes pour les ménages, les institutions publiques et les entreprises au Niger à travers le réseau, le hors réseau et les solutions de cuisson propre.

Les objectifs spécifiques sont :

- Financer la construction d'infrastructures électriques, y compris les lignes de transport, les systèmes de distribution, les mini-réseaux et les systèmes autonomes, et connecter de nouveaux consommateurs et des infrastructures sociales, usages productifs pour soutenir le développement du capital humain
- Renforcer la capacité institutionnelle des principales parties prenantes nationales, y compris le secteur privé ;
- Adresser la question de l'énergie domestique de cuisson par le développement du marché.

1.2 Composantes, coût et durée du Projet

Le Projet d'Accélération de l'Accès à l'Electricité au Niger HASKE comprend cinq (5) composantes qui sont :

- Composante 1 : Renforcement et expansion des réseaux de transport et de distribution pour accroître l'accès à l'électricité du réseau ;
- Composante 2 : Renforcement de l'écosystème pour le développement des mini-réseaux solaires pour l'électrification rurale ;
- Composante 3 : Amélioration de l'accès à l'électricité solaire hors réseau (pour les institutions publiques, les ménages, les usages productifs) et aux solutions de cuisson propres et efficaces ;
- Composante 4 : Amélioration opérationnelle des services publics, renforcement institutionnel, assistance technique et appui à la mise en œuvre ;
- Composante 5 : Composante d'intervention d'urgence contingente.

Le projet HASKE est pour une durée de cinq (5) ans soit de 2022 à 2026. Le montant global du projet est de 317,5 millions de dollars. Le tableau N° 1 donne les détails des composantes :

Tableau 1 : Activités par composantes

#	Composantes	Budget Estimatif ($US M)
1	Renforcement et expansion des réseaux de transport et de distribution pour accroître l'accès à l'électricité du réseau	195
2	Renforcement de l'écosystème pour le développement des mini-réseaux solaires pour l'électrification rurale	40
3	Amélioration de l'accès à l'électricité solaire hors réseau et aux solutions de cuisson propre et efficace	50
4	Amélioration opérationnelle des services publics, renforcement institutionnel, assistance technique et appui à la mise en œuvre	32,5

5	Composante d'intervention d'urgence contingente	0
	Contingences	0
	Total	**317,5**

1.3 Approche de mise en œuvre

Au stade actuel de préparation, le dispositif institutionnel de mise en œuvre du projet sera composé d'un organe d'orientation à savoir le Comité de pilotage regroupant les ministères techniques clés (Finances, Plan, Energie) et un groupe de travail pour la mise en œuvre des activités des composantes. La figure N°1 indique l'approche projetée :

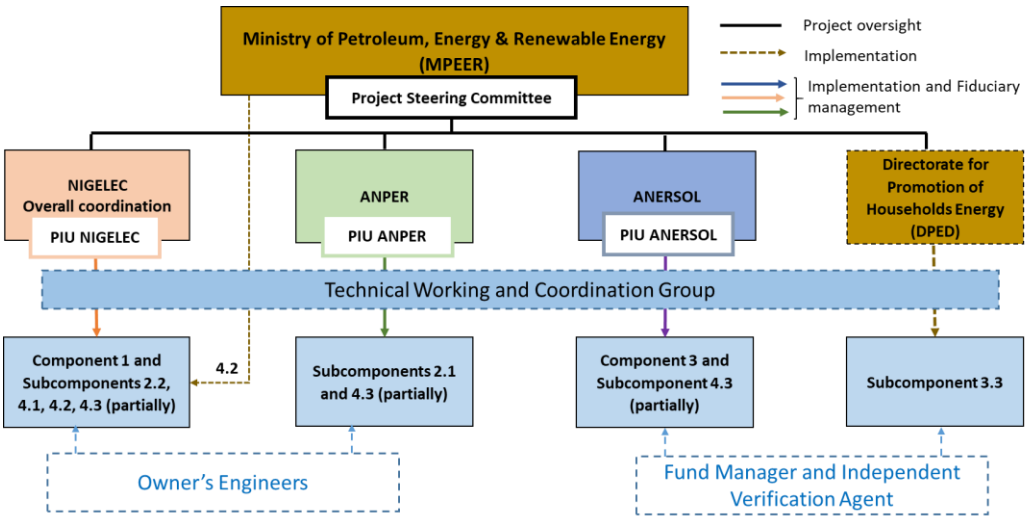

Figure 1 : Dispositif institutionnel du projet

2 CONTEXTE DE LA SECURITE

2.1 Au plan sous régional

« Sans sécurité il n'y a pas de développement et sans développement, il n'y a pas non plus de sécurité » a-t-on coutume de dire. Cette assertion qui semblait une réalité lointaine, a pris forme dans les différentes parties de l'Afrique ces dernières années.

Au Sahel, déjà confronté par des questions de développement à la base exacerbées par la crise climatique créant une situation quasi-permanente d'insécurité alimentaire, la chute du régime libyen en 2011 a précipité plusieurs pays dans la plus grave crise sécuritaire de leur histoire.

En effet, les mouvements djihadistes au Sahel sont apparus après la chute du guide libyen Kadhafi qui a laissé un pays dans le chaos où règne plusieurs factions qui s'affrontent pour le contrôle du pouvoir.

Cela a favorisé un reflux de combattants touaregs dans le nord du Mali qui ont créé le Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (Mujao) qui est à l'origine de la déstabilisation de la région selon Djallil Lounnas, expert des groupes djihadistes au Sahara et également auteur du livre *Le djihad en Afrique du Nord et au Sahel*. La présence d'Al Qaeda au Maghreb Islamique (AQMI) dans le sud-ouest de la Libye est établie avec le MUJAO.

Presque parallèlement à la crise libyenne, naissait également au Nord-Nigéria dans la région du Lac Tchad, le mouvement djihadiste BOKO HARAM, responsable d'exactions sur les populations civiles.

A partir de 2013 à Gao au Nord Mali et, quatre années déjà plutôt dans quatre États du nord du Nigeria (Bauchi, Borno, Yobe et Kano), on a assisté à plusieurs fronts d'assauts parfois très violents.

Ces deux mouvements constituent les deux foyers importants d'origine du mouvement terroriste au Sahel se situant l'un à l'Est et l'autre à l'Ouest du Niger. De leur évolution et transformation en fonction des réponses à apporter par les Etats sont nés d'autres mouvements ou factions dans les deux foyers.

Ainsi en 2017, le Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans (GSIM) est venu s'y ajouter, issu des recompositions de plusieurs factions dans l'extrême sud-ouest du pays, au niveau de la région des Trois Frontières (Niger-Mali-Burkina Faso). Avec un autre groupe appelé « Etat islamique au Grand Sahara EIGS » qui était dirigé par Adnan Abou Walid Al-Sahraoui[1], la zone des trois frontières est soumise depuis 2018 a des attaques sans précédent dirigées ces deux dernières années vers des populations civiles.

Pour combattre les terroristes, il est mis en place une réponse militaire à travers plusieurs missions (MINUSMA, G5-SAHEL à l'Ouest, Force multinationale mixte dans le bassin du lac Tchad, partenaires occidentaux Barkhane et TAKOUBA).

[1] Tué par les forces françaises le 17 août 2021 à Terangit, près d'Andéramboukane, au Mali dans une frappe ciblée à côté de Ménaka (Source France 24°

2.2 Au plan national

Sur le plan national, les premières attaques des groupes terroristes remontent au mois de février 2015 dans la région de Diffa, frontalière du Nord Nigéria et du Lac Tchad, attribuées au groupe terroriste Boko Haram. À cause de ces attaques, toute la région est placée en état d'urgence.

A Tillabéry région située dans la zone des trois frontières, la première attaque revendiquée par le groupe État islamique date du 4 octobre 2017, où quatre soldats américains et cinq militaires nigériens avaient été tués dans une embuscade à Tongo Tongo. Dans ce même village, 28 soldats nigériens avaient également été massacrés en mai 2019.

Depuis, la région est soumise à des attaques quasi-quotidiennes avec la perte de plusieurs centaines de civils et militaires et provoquant des milliers de déplacés, ainsi que la fermeture de plusieurs centaines d'écoles et de centres de santé.

Le 10 décembre 2019 dans un assaut d'une rare violence menée par plusieurs centaines de terroristes lourdement armés à bord de colonnes de véhicules et de motos, la garnison d'Inates située à la frontière malienne enregistre la plus tragique des attaques avec la perte en vie humaine de soixante-onze (71) militaires. A peine un mois plus tard soit le 9 janvier 2020, c'est le camp de Chinégodar près de la même frontière, qui enregistre quatre-vingt-neuf (89) tombés sous les balles terroristes, connue comme la pire subie par le pays depuis l'avènement des mouvements terroristes dans le Sahel.

Deux semaines plus tard, le 25 décembre 2020, 14 éléments des FDS ont été tués et un autre a disparu dans une embuscade tendue par "plusieurs terroristes lourdement armés", près de Sanam (ouest), à proximité de la frontière malienne, selon le ministère nigérien de l'Intérieur.

En 2020, les attaques redoublent d'intensité et de moyens avec pour exemple celle perpétrée à l'aide d'engins explosifs par plusieurs terroristes lourdement armés le 14 mai, contre une colonne des Forces armées nigériennes (FAN) près de Tongo Tongo (ouest), qui a tué 28 militaires et celle du 24 juin contre le camp militaire d'Inates.

En 2021, soit le 2 janvier, ce sont 100 personnes revenant de marchés hebdomadaires qui avaient été tuées dans les attaques de deux villages de la commune de Mangaïzé, l'un des pires massacres de civils au Niger. En mars, entre six jours d'intervalles, ce sont 203 personnes civiles qui sont massacrées respectivement à Tillabéri (66) et Tahoua département de Tillia (137 civils).

Dans un rapport publié le lundi 13 septembre 2021, l'organisation non gouvernementale (ONG) AMNESTY INTERNATIONAL sur la base des données de l'ONG ACTED, indique que « les violences contre les civils au Niger ont fait 544 morts entre le 1er janvier et le 29 juillet 2021, contre 397 en 2020 ». Elle alerte particulièrement sur les enfants et évoque « une génération entière grandit entourée par la mort et la destruction » et dénombre « 377 écoles fermées pour plus de 31 000 enfants déscolarisés dans la région de Tillabéri dont 15 000 filles environ, soit 10 000 de plus que l'année 2020 ».

3 CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE DE L'ERS

3.1 Cadre juridique international

3.1.1 Norme internationale

La norme ISO 31000 relative à la Gestion des risques est une norme internationale qui fournit des principes, un cadre et des lignes directrices pour gérer toute forme de risque.

Cette norme souligne le fait que les atteintes à la réputation ou à la marque, la cybercriminalité et les risques politiques et terrorisme sont quelques-uns des risques auxquels les organisations privées et publiques, quels que soient leur taille et leur domaine d'activité, doivent faire face de plus en plus fréquemment.

3.1.2 Normes applicables du Cadre environnemental et social de la Banque mondiale

La présente étude sur l'Evaluation préliminaire des Risques de Sécurité répond aux normes environnementales et sociales 1 et 4 (NES1 et NES4) de la Banque Mondiale qui exigent que les emprunteurs évaluent et gèrent les risques et impacts sociaux potentiels découlant des opérations financées par celle-ci, y compris les menaces contre la sécurité humaine, les conflits intercommunautaires ou interétatiques, ainsi que la criminalité ou la violence générale

La NES 4 sur la santé et la sécurité des populations reconnaît que les activités, le matériel et les infrastructures du projet peuvent être exposés aux risques et effets néfastes dans un environnement à risque. En ce sens, la NES 4 traite des risques et effets du projet sur la santé, la sûreté et la sécurité des populations touchées par celui-ci, et de la responsabilité pour les Emprunteurs d'éviter ou de minimiser ces risques et effets, en portant une attention particulière aux groupes qui, du fait de leur situation particulière, peuvent être considérés comme vulnérables.

Les objectifs de la NES 4 consistent à :

- Anticiper ou éviter les impacts néfastes sur la santé et la sécurité des populations touchées par le projet tout au long de celui-ci, que ce soit en temps normal ou dans des circonstances exceptionnelles.
- Encourager la prise en compte de considérations de qualité et de sécurité, et des questions de changement climatique dans la conception et la construction des infrastructures, y compris de barrages.

- Éviter ou minimiser l'exposition de la communauté aux risques liés à la circulation dans le cadre du projet et à la sécurité routière, aux maladies et aux matières dangereuses.
- Mettre en place des mesures efficaces pour faire face aux situations d'urgence.
- Veiller à ce que la protection du personnel et des biens permette d'éviter ou de minimiser les risques pour les communautés touchées par le projet.

La NES 4 recommande pour les projets mis en œuvre dans le contexte à risque faible à moyen, une formation de base à la sécurité et la présence d'un Agent de sécurité peuvent suffire à gérer les risques de sécurité. Pour les projets mis en œuvre dans un contexte à haut risque, des dispositifs de sécurité plus complets peuvent être nécessaires. Il peut être indiqué d'engager des Experts en sécurité externes pour préparer des évaluations de risques et des plans de gestion plus complets et plus détaillés.

Par ailleurs, l'évaluation périodique des risques pour la sécurité pendant la durée de vie du projet permet de mettre à jour les dispositifs de sécurité afin de prendre en compte tout nouveau risque ou tout changement survenu dans l'environnement opérationnel.

3.2 Cadre juridique national

Le cadre juridique et réglementaire de l'Evaluation des Risque de Sécurité (ERS) repose sur le texte fondamental de la constitution de la République et sur plusieurs textes sectoriels notamment dans les domaines de la protection de l'Environnement, de la sécurité et santé au travail et de la sécurité et sûreté des communautés de manière générale.

Le tableau N°2 rapporte quelques textes en lien avec le contexte sécuritaire et la protection de l'environnement Niger :

Tableau 2 : Cadre réglementaire sur les aspects sécuritaires et la protection de l'environnement au Niger

Domaines	Textes
Protection de l'environnement	• Constitution du 25 novembre 2010 • Loi n°98-56 du 29 décembre 1998 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement • Loi N° 2001-032 du 31 décembre 2001, portant orientation de la politique d'Aménagement du Territoire. • Loi N° 2018-28 du 14 mai 2018 déterminant les principes fondamentaux des évaluations environnementale au Niger • Loi n°2018-22 du 27 avril 2018 déterminant les principes fondamentaux de la protection sociale • Décret n°2019-27 du 11 janvier 2019 portant modalités d'application de la loi 2018-28 du 14 mai 2018 déterminant les principes fondamentaux de l'Evaluation Environnementale au Niger • Arrêté n°0099/MESU/DD/SG/BNEE/DL portant organisation et fonctionnement du Bureau National d'Evaluation Environnementale et déterminant les attributions de leurs responsables

Sécurité et Santé au travail	• Loi n°2003-34 du 5 août 2003 portant création d'un établissement public à caractère social dénommé Caisse Nationale de Sécurité • Loi N° 2012-45 du 25 septembre 2012 portant Code du travail de la République du Niger • Loi n°97-16 du 20 juin 1997 portant statut des réfugiés • Décret 2017-682/PRN/MET/PS du 10 Aout 2017 portant partie règlementaire du code du travail • Décret n° 96-408/PRN/MFPT/E du 4 novembre 1996 portant modalités de création d'organisation et de fonctionnement des comités de santé et de sécurité au travail • Décret n° 96-412/PRN/MFPT/E du 4 novembre 1996 portant réglementation du travail temporaire • Décret N°2012-358/PRN/MFPT du 17 août 2012 fixant les salaires minima par catégories professionnelles des travailleurs régis la convention collective interprofessionnelle • Convention collective interprofessionnelle du 15 décembre 1972 • Arrêté n°65/MME/DM du 26 août 1999 fixant les règles de prévention des risques silicotiques dans les chantiers de recherche et d'exploitation minière, de carrières et de leurs dépendances • Arrêté n°4253/IGTLE/AOF du 19 juillet 1954 sur les obligations des employeurs en matière d'hygiène et de sécurité
Sécurité et sureté des communautés	• Loi n°65-23 du 15 mai 1965 relative au contentieux de la sécurité • Loi N° 66-033 du 24 juillet 1966 relative aux établissements dangereux, insalubres et incommodes complétée par l'Ordonnance N°76-21 du 31 juillet 1976 • Loi n° 2006-17 du 21 juin 2006 portant Sûreté et Sécurité nucléaire et Protection contre les dangers des rayonnements ionisants. • Loi n°2018-22 du 27 avril 2018 déterminant les principes fondamentaux de la Protection Sociale au Niger • Ordonnance 93-13 du 2 mars 1993 instituant le Code d'hygiène publique • Ordonnance n°2010-86 du 16 décembre 2010 relative à la lutte contre la traite des personnes (Elimination du travail des enfants, protection des enfants et des adolescents) • Arrêté n°00342/MSP/SG/DGSP/DHP/ES du 29 mars 2021 portant homologation des normes de potabilité de l'eau destinée à la consommation humaine au Niger • Arrêté n°00343/MSP/SG/DGSP/DHP/ES du 30 mars 2021 fixant les normes de rejet des déchets dans le milieu

3.3 Institutions de sécurité

3.3.1 Institutions publiques

La Police Nationale, la Gendarmerie Nationale, la Garde Nationale et les Forces Armées Nigériennes sont les principales institutions officielles au niveau national chargées d'assurer la sécurité intérieure et l'ordre public.

Il est présenté dans la suite, un aperçu de ces institutions importantes.

- Police Nationale

La police nationale concourt avec d'autres forces, sur toute l'étendue du territoire national, à la garantie des libertés, à la défense des institutions de la république, au maintien de la paix et de l'ordre public, à la protection des personnes et des biens, à la surveillance de la circulation des personnes et des biens aux frontières.

Elle est chargée d'/de :

- Appliquer les lois et règlements,
- Rechercher les renseignements,
- Lutter contre la criminalité
- Prêter assistance aux autorités.

En période de crise, elle participe également aux missions de défense opérationnelle.

- Gendarmerie Nationale

La gendarmerie nationale est une force de sécurité à statut militaire instituée pour assurer le maintien de l'ordre et pour veiller à la sûreté publique et à l'exécution des lois.

Elle est placée sous l'autorité du Ministre de la Défense Nationale.

- Forces Armées Nigériennes (FAN)

Les FAN ont pour principale mission de garantir en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, l'intégrité du territoire et la sécurité des personnes et des biens. Les FAN assurent la défense militaire qui est aussi associé à la défense civile et économique.

Il faut noter que les forces de défense et de sécurité (FDS), notamment le Bataillon d'Intervention de Commandement des Opération Spéciales (BI-COS), la Compagnie Mobile de Contrôle Frontalière (CMCF) et les patrouilles départementales sont toujours présentes dans les zones frontalières pour assurer la sécurité des populations

3.3.2 Institutions privées

Depuis un certain nombre d'années, on assiste à l'implantation de plusieurs sociétés de sécurité privée qui mettent à la disposition des services, des organismes ou des privées qui en font la demande, des hommes et des femmes chargés d'assurer la sécurité de leurs lieux. Ces hommes et femmes qu'on appelle communément « Vigiles » dans le

jargon populaire sont d'anciens agents de sécurité, issus des écoles de formation professionnelle de la place ou ne disposent d'aucune formation initiale.

4 CONTEXTE DE LA REPONSE AUX ENJEUX SECURITAIRES

4.1 Au niveau sous régional

4.1.1 Réponses militaires

Du point de vue militaire, les réponses sont constituées de deux niveaux de coopération à savoir :

- Les Nations Unies à travers la MINUSMA au Mali dans le foyer Ouest ;
- La force TAKOUBA sous l'égide de l'Union Européenne dans le foyer Ouest ;
- La Force Multinationale dans le bassin du Lac Tchad à l'Est, constituée des forces des pays directement impliqués dans le conflit de Boko Haram à savoir le Nigéria, le Tchad, le Niger et le Cameroun.
- Le G5 SAHEL à l'Ouest ;
- La force française Barkhane.

4.1.2 Réponses en actions de développement

Malgré les efforts déployés depuis une dizaine d'années dans le Sahel et après constat que la réponse militaire n'est pas la plus appropriée sans accompagnement, plusieurs types de projets de développement sont consentis à l'échelle sous régionale avec l'appui des partenaires au développement comme le PNUD, la Banque Mondiale, l'Union Européenne.

4.2 Au Niveau national

Au plan national, la réponse aux défis sécuritaires a un caractère beaucoup plus militaire où la participation à l'effort de guerre est estimé à 20% du budget national. Ces efforts sont consacrés à la formation et l'équipement principalement de matériels adaptés.

5 ANALYSE DE LA SITUATION SECURITAIRE DANS LA ZONE D'INTERVENTION DU PROJET HASKE

Dans un contexte sous-régional marqué par le terrorisme et confronté aux défis de développement socio-économique, le maintien de la paix et la sécurité sur le territoire est une condition sine-qua-non pour l'atteinte des objectifs de développement.

Les événements intervenus au Mali avec la présence d'Al Qaeda au Maghreb Islamique (AQMI) et l'apparition de Boko Haram dans le Nord-Nigéria et la région du Lac Tchad, mettent le Niger dans une situation presque d'encerclement.

En effet, l'immensité du territoire avec des grandes distances frontalières à contrôler, rend particulièrement vulnérable le pays à l'instabilité qui sévit dans la bande sahélo-saharienne. En ce sens, le pays fait face difficilement à des actions terroristes multiples et multiformes et à une criminalité transfrontalière inquiétante (trafics d'armes, de munitions, d'explosifs, de drogue, migrants, d'êtres humains).

En fonction des huit (8) régions du pays, ces enjeux sont à nuancer et les impacts sur la vie sociale, politique, religieuse et économique pèse lourd sur le développement du pays.

Dans la suite, il est rapporté les spécificités régionales des incidents et environnements des menaces.

5.1 Région d'Agadez

La région d'Agadez représentant la moitié du pays par son étendue se caractérise par sa proximité avec l'Algérie et la Libye, principal foyer origine de la crise sécuritaire du Sahel. En effet, le conflit prolongé en Libye s'est étendu au Nord de la région d'Agadez, vaste territoire désertique devenu le principal centre de trafic d'armes et de drogue des groupes criminels venant de la Libye, à l'origine de sérieuses préoccupations pour gouvernements étrangers notamment européens.

Les flux migratoires de l'Afrique subsaharienne en direction de l'Europe sont pratiquement tous passés par Agadez pour déboucher sur l'Algérie et la Libye. Bien que les motivations de ces migrations soient principalement économiques, leur vulnérabilité est souvent exploitée par les passeurs et les trafiquants.

En outre, la région d'Agadez a abrité des rebellions qui ont favorisé la circulation et le développement des trafics illicites notamment de drogue et une prolifération d'armes illicites particulièrement dans la région d'Agadez. Celle-ci a été amplifiée par l'existence de foyers de tensions dans des pays voisins (Algérie, Mali, Lybie, Tchad) avec lesquels ladite région partage de longues et poreuses frontières. Cette situation a contribué à aggraver le banditisme qui s'exprime à travers le phénomène de « coupeurs de route ».

L'acuité de ce phénomène est si grande que les déplacements sur certains axes routiers de la région d'Agadez se font sous l'escorte des forces de défense et de sécurité.

En somme, la région d'Agadez, reste un espace toujours fragile au plan sécuritaire du fait de son immensité et de la présence des paysages caractéristiques comme le massif de l'Aïr, la plaine de l'Azawad et le désert du Ténéré.

Grâce à une présence militaire d'envergure (FAN et Forces américaines avec une des plus importantes bases US installées en dehors des USA), la région d'Agadez n'a enregistré qu'une double attaque terroriste le 23 mai 2013 revendiquée par Mokhtar Ben Belmokhtar visant le centre minier d'Arlit et la garnison d'Agadez sous la bannière d'AQMI.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet HASKE, les communes d'Agadez et de Tabelot surtout feront l'objet d'attention particulière sur le plan sécuritaire lié au banditisme résiduel.

5.2 Région de Maradi

La situation sécuritaire dans la région de Maradi a été caractérisée par une persistance de l'activisme des groupes armés non étatiques (GANE) en 2021 avec 25 incursions inventoriées au mois d'avril 2021. Le département de Madarounfa, à travers les communes de Gabi, Safo, Sarkin Yamma, et Dan Issa, est le plus affecté.

On y dénombre, plusieurs violations qui ont été commises, allant des vols de bétail aux assassinats/meurtres et enlèvements. Le département de Guidan Roumdji a été également impacté, à travers les communes de Tibiri et celle de Guidan Roumdji qui connait un répit depuis un certain temps.

Durant le mois d'avril 2020, 51 incidents de protection ayant occasionné 95 victimes ont été rapportés et documentés. Comparés au mois de Mars de la même année qui a enregistré 58 incidents de protection pour 90 victimes ; on constate que les incidents sont en baisse, tandis que le nombre de victimes lui, est en hausse. Les GANEs gardent une cote de responsabilité de 2/3 des incidents qui se résument aux vols et pillages, agressions physiques, enlèvements, assassinats/meurtres ainsi que les violences émotionnelles. Ces incidents sont repartis dans quatre types de violations, à savoir :

- La violation du droit à la propriété ;
- La violation du droit à l'intégrité physique et à la vie ;
- La violation du droit à la liberté de mouvement ;
- Les violences sexuelles/VBG.

La typologie des incidents de protection demeure identique depuis le début de l'année 2021. Les vols et pillages, principalement les vols de bétail, restent l'incident le plus enregistré. Ils culminent à 45.09% du total des incidents du mois d'avril, soit 23 sur les 51 enregistrés. C'est quasiment les GANEs, qui en sont les auteurs avec un total de 20 sur les 23 incidents en lien avec les vols et pillages enregistrés. Ce qu'il faut relever ici, c'est la résurgence des incursions des GANEs dans les villages de la bande sud-ouest de la commune de Guidan Roumdji, qui ont connu un certain répit. A titre d'exemple,

au cours des attaques des villages de Batchaka et Alfourtouk, plusieurs troupeaux d'animaux ont été déclarés volés. En général, les tentatives de résistance des civils lors des incursions, finissent par des coups de gourdin ou même dans le sang, par tirs tendus à balles réelles, dans d'autres cas.

Les agressions physiques constituent le deuxième incident majoritaire. Ils totalisent 15 incidents sur 51 et atteignent une proportion de 29.41%. Ce type d'incident a été surtout signalé à la suite des incursions ; mais résulte aussi des violences domestiques. En termes de responsabilité, ce sont les GANEs qui sont incriminés en premier lieu, suivis de quelques civils. Les enlèvements qui sont en baisse par rapport au mois de Mars représentent 11.76% des incidents, soit 06 cas. Ils constituent le troisième incident le plus enregistré du mois. Les assassinats/meurtres suivent avec 5.88% des incidents, soit 03 cas. Ce sont les communes de Gabi et Safo qui ont été affectées par ce type d'incident et parmi les victimes figure un PDI. Les autres incidents (Extorsion de biens, Bagarres, violences psychologique et émotionnelle), non des moindres en termes de gravité, représentent respectivement 3.92%, et 1.96% et ferment le chapitre des incidents. Ils ont été enregistrés dans les communes de Chadakori, Guidan Roumdji et Tibiri.

Allant de pair avec les vols et pillages, la violation du droit à la propriété constitue la violation la plus enregistrée. Elle plafonne à 49% des violations du mois. Sur les 25 incursions enregistrées au cours de ce mois, 13 se sont soldées uniquement par des incidents constitutifs de cette violation. La violation du droit à l'intégrité physique et à la vie occupe la deuxième place de la répartition des incidents par types de violations. Elle est en lien avec les agressions physiques et les assassinats/meurtres. Elle représente 35% des violations. Les violences basées sur le genre représentent 4% des violations et sont les moins commises. En termes de classement, elles viennent après la violation du droit à la liberté de mouvement. Elles constituent 12% des violations enregistrées.

Dans le cadre du projet HASKE, les communes d'Aguié, Bermo, Guidan Sori, Maradi, Kanembakaché et Dan Issa abriteront les activités.

Elles sont en dehors des zones à risques, mais la proximité avec la frontière du Nigéria doivent faire prendre des précautions particulières au plan sécuritaire.

5.3 Région de Tillabéri

Dans la région de Tillabéri située dans la zone des trois frontières avec le Burkina Faso et le Mali, la situation sécuritaire reste toujours fragile. En effet, bien qu'on note la réduction de l'intensité des attaques contre des cibles militaires, les attaques contre les cibles civiles sont des plus préoccupants. Cela est dû à la présence désormais presque permanente des GANE qui opèrent en fonction de leurs intérêts et affiliation selon une stratégie et programme bien définis dans le temps. Cela inclut :

- L'effacement de l'autorité de l'État sur les populations civiles ;
- L'affaiblissement des chefferies traditionnelles et de la cohésion sociale entre communautés ;
- L'effacement à court et moyen terme de l'enseignement classique ;
- La recherche de profit à travers diverses taxes imposées aux populations.

À tout cela s'ajoute la séduction combinée aux menaces et intimidations pour maintenir le maximum de populations civiles dans les zones d'opérations de ces GANE. Dans ce contexte, les populations civiles sont prises au piège entre sentiment d'impuissance et vulnérabilité extrême. Il est rapporté que de plus en plus les communautés acceptent de vivre avec les principes imposés par les GANE dans leur vie quotidienne en l'absence d'alternative.

Dans la région de Tillabéri, au mois de février 2021, les agressions physiques et les extorsions de biens ont augmenté (agression physique : 4 cas en janvier contre 6 cas en février), (extorsions de biens : 16 cas en janvier contre 23 cas en février). Les assassinats/meurtres n'ont pas changé (6 cas en janvier contre 6 cas en février). Les enlèvements ont diminué (3 cas en février contre 6 en janvier). Incendie volontaire (0 cas en février contre 5 cas en janvier). Violences sexuelles : 1 cas en janvier contre 1 cas en février). Incursion/attaque : 2 cas en février contre 5 cas en janvier). Les menaces : 2 cas en février contre 2 cas en janvier).

De manière générale, on note pour le mois de février 2021, une hausse des incidents liés aux EEI, en particulier dans les localités frontalières du Burkina Faso. Selon les points focaux, la nouvelle stratégie des éléments de GANE consiste à miner les grands et seuls axes qui relient les villages aux chefs-lieux des communes, afin de rendre difficile la mobilité des FDS. Au total 9 typologies d'incidents ont été inventoriées représentants 46 incidents. Sur les 9 typologies, 4 viennent en tête du classement. Il s'agit des extorsions de biens (23), des agressions physiques (6), les assassinats/meurtres (6) et les enlèvements (3). Il faut noter que ces typologies d'incidents sont restées constantes au fil du temps que cette crise sécuritaire dure. D'une part les éléments de GANE renforcent leur pouvoir économique avec les extorsions de biens et d'autres parts ils renforcent leur emprise par la terreur sur les populations. Les GANE sont de plus en plus auteurs présumés du grand nombre d'incidents dans la région de Tillabéri. En décembre 2020, ils étaient auteurs présumés de 70 % d'incidents, en janvier 2021, ils étaient auteurs présumés de 78 % d'incidents. En février, ils sont auteurs présumés de 85 % d'incidents, ensuite les membres de la communauté qui sont auteurs présumés de 09 % et enfin les auteurs non identifiés (inconnus) qui sont auteurs de 07 % d'incidents.

Dans la région de Tillabéri, les communes de Bankilaré, Abala, Fandou et Tillabéri qui abriteront les activités du projet HASKE feront l'objet d'attention particulière sur le plan sécuritaire du fait de la proximité d'avec la zone des trois frontières.

5.4 Région de Tahoua

Dans la région de Tahoua, au 31 juillet 2021, ce sont 1 900 ménages de réfugiés totalisant 10 525 individus et 2 314 PDI ménages dont 16 786 personnes ont été retrouvés dans 20 villages d'opportunité dans les départements de Tillia et Tassara. Ils sont concentrés dans les villages de Telemcess (10 596 individus, dont 4 623 réfugiés) et Tillia (7 709 individus, dont 2 079 réfugiés). Cela peut s'expliquer par le fait que ces villages sont relativement sécurisés et offrent un accès facile aux services sociaux de base tels que la santé, l'éducation et l'eau.

En termes d'incidents recensés, les équipes de surveillance ont enregistré 221 incidents de protection dans la région de Tahoua depuis la fermeture du camp de réfugiés.

Dans la région de Tahoua, les communes de Tahoua, Alléla, Bagaza, Bagaroua, Keita, Dabnou, Malbaza, Tsernaoua, Birni N'Konni feront partie des interventions du projet HASKE.

Parmi ces communes, une attention particulière sera portée aux communes de Bagaroua située non loin de la frontière malienne et la commune de Birni N'Konni frontalière avec le Nigéria

5.5 Région de Diffa

Front oriental au Sud-Est dans la région de Diffa, la situation sécuritaire de la région continue d'être négativement impactée par la détérioration de la situation sécuritaire à la fin du mois de juin 2021. Comme au mois de mai 2021, l'activisme des éléments des GANE est restée préoccupante, avec leur volonté et intention d'étendre leur influence sur toute l'étendue de la région de Diffa.

En lien avec la situation sécuritaire, en juin 2021, les équipes en charge du monitoring de protection ont rapporté 73 incidents de protection ayant affecté 254 personnes alors que ce sont seulement 127 ménages de demandeurs d'asile qui ont été identifiés en mouvement de Bahar, au Tchad, vers Tchotchori, dans la commune de N'Guigmi. (UNHCR, juin 2021).

Les attaques conduites par des éléments présumés de groupes armés non étatiques (GANE) ont ciblé des positions des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) respectivement à Diffa, Mainé-Soroa et Bosso, signe d'une situation sécuritaire encore précaire le long de la frontière.

La dernière attaque en date a eu lieu dans la nuit du 24 au 25 août 2021, aux environs de 01h10 du matin, où les positions de des forces de défense et de sécurité à Baroua, ont fait l'objet d'une attaque menée par plusieurs centaines d'éléments de Boko Haram venus par le lac Tchad. Le bilan fait état de seize (16) militaires nigériens sont "tombés sur le champ d'honneur", neuf (9) autres ont été blessés et une "cinquantaine de terroristes neutralisés". Dans la région de Diffa, ce sont les communes de Diffa et Goudoumaria qui seront concernées par les activités.

5.6 Régions de Dosso, Niamey et Zinder

Les régions de Dosso et Niamey à l'Ouest et de Zinder dans le centre Est constituent les régions où la situation sécuritaire n'est pas dégradée. Toutefois l'on relève quelques actes isolés menés par certains groupes de jeunes dans les centres urbains. Aussi, certaines communes de la région de Dosso et Zinder partageant leur frontières avec le Nigéria doivent faire l'objet de surveillance.

6 EVALUATION DES RISQUES DE SECURITE SUR LE PROJET HASKE

6.1 Principe

Le terme évaluation des risques est utilisé pour décrire l'ensemble du processus ou de la méthode qui permet : « De cerner les dangers et les facteurs de risque qui pourraient causer un préjudice (identification des dangers). D'analyser et d'examiner le risque associé au danger (analyse du risque et examen du risque) ».

Dans ce contexte, le risque est défini comme étant une menace (de l'environnement interne et/ou externe) pouvant entraver le démarrage, la poursuite ou l'atteinte des objectifs du projet HASKE, en somme, l'éventualité d'un évènement susceptible d'avoir des conséquences fâcheuses pouvant affecter sa mise en œuvre.

A travers l'évaluation des risques potentiels de sécurité, il est prédéterminé le niveau et les types de menaces et incidents auxquels le projet pourrait se confronter.

Les objectifs de l'évaluation des risques de sécurité sont :

- Identifier, évaluer et hiérarchiser les risques et les réponses de sécurité probables,
- Comprendre et répondre aux préoccupations et aux perceptions de la communauté,
- Définir les dispositifs de sécurité appropriés,
- Fournir des informations pour établir les plans d'atténuation et les implications des ressources du projet.

Ainsi, l'évaluation des risques est utilisée pour décrire l'ensemble du processus ou de la méthode qui permet :

- De cerner les dangers et les facteurs de risque qui pourraient causer un préjudice (identification des dangers).
- D'analyser et d'examiner le risque associé au danger (analyse du risque et examen du risque).
- De déterminer des moyens appropriés pour éliminer le danger ou pour maîtriser le risque lorsque le danger ne peut pas être éliminé (maîtrise du risque).

6.2 Approche d'évaluation

Selon la norme ISO 31000, l'approche d'ERS permettrait d'identifier entre autres les éléments, situations et procédés qui peuvent causer un préjudice, en particulier aux personnels du projet et à ses partenaires de mise en œuvre. Une fois que le risque a été cerné, il sera analysé et évalué la probabilité d'occurrence et la gravité du risque.

Ensuite, il sera déterminé les mesures à adopter afin d'empêcher le préjudice de se concrétiser.

L'évaluation des risques aide à prioriser l'attention et les moyens à accorder aux différents risques auxquels est confronté un projet. Pour cela nous allons partir sur les concepts importants suivants :

- Apprécier le risque et son influence sur la mise en œuvre du projet
- Probabilité d'occurrence du risque (que l'évènement survienne)
- Ampleur de l'impact du risque ou les dommages au cas où il survient

Ainsi, l'approche de gestion des risques à appliquer sera adaptée à celle adoptée par le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE) qui est calquée sur la séquence générique définie dans les meilleures pratiques en la matière, telle que résumée dans le graphique de la figure N° 2 adapté de la norme ISO 31000 (norme internationale en matière de Gestion des risques — principes et lignes directrices).

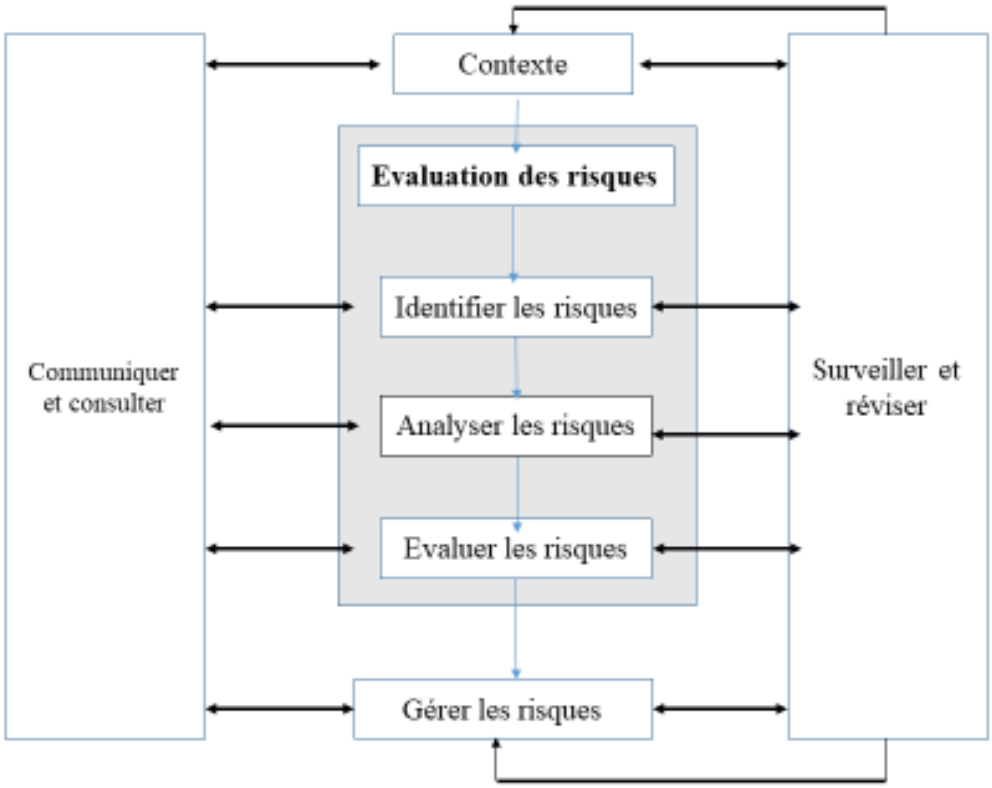

Figure 2 : Processus de gestion de risques selon ISO 31 000

6.3 Identification des risques

6.3.1 Analyse des principaux facteurs de risques du Projet HASKE

a) La circulation des armes à feu

Avant l'arrivée des groupes terroristes et notamment les djihadistes, les conflits entre les communautés bien que rares ont toujours existé et le plus souvent avec pour motif, la gestion des ressources naturelles. Avec le déclenchement des rebellions dans plusieurs pays, l'accès aux armes est devenu facile bien qu'illicite et a favorisé une situation d'insécurité dans plusieurs zones du pays. Ces acteurs sont :

- les groupes armés islamistes,
- les factions prenant partie aux conflits armés interethniques ;
- les individus opportunistes profitant de l'absence d'état de droit (criminalité et banditisme)

Avec le conflit, le trafic de toute sorte et plus particulièrement celui de la drogue et des armes à feu a pris une grande ampleur. La présence des terroristes a entrainé des razzias, des vols de bétails entre les deux frontières. Menacés, les éleveurs se procurent des armes afin de protéger leurs bétails. Ainsi donc entre les différentes communautés frontalières des pays voisins du Niger se développe un commerce des armes. Cela multiplie les attaques attribuables à tous les acteurs cités plus haut. Les attaques armées dans les villages ou les camps militaires avec de nombreuses pertes en vies humaines.

C'est un facteur de risques qui peut entrainer le banditisme et la criminalité dans la zone. Aussi, l'accès facile aux armes limiterait la possibilité du projet à trouver de la main d'œuvre pour les travaux. La multiplication des attaques armées constitue un gros risque dans la mise en œuvre du projet ou menacerait la vie et la quiétude des travailleurs.

b) Diversification des conflits

Les conflits interethniques se manifestent sous différentes formes : entre les Peulhs et les Touaregs, entre les Songhraï et les Peulhs et les Touaregs, entre les Touaregs et les Arabes et Peulhs, selon les localités. Les conflits interethniques peuvent prendre de multiples formes, traversant les frontières et intégrant des composantes liées aux groupes armés radicaux. A titre d'exemple, en 2018, ces conflits entre Peulhs, Touaregs et Arabes ont occasionné 44 décès et 8 blessés graves du côté d'Inates, Bankilaré, Téra, Ayorou et Ouallam.

Ces conflits, loin d'être récents, trouvent actuellement leurs sources dans de multiples facteurs: stéréotypes ethniques, suspicion de complicité avec les groupes armés radicaux ou les FDS, conflits agro-pastoraux, déplacements des populations et l'accès aux ressources naturelles. Les conflits interethniques se sont exacerbés avec la multiplication des attaques armées ciblées sur le sol nigérien, mais aussi sur le territoire malien avec des répercussions sur le Niger. De plus, les groupes ethniques soupçonnés d'une certaine affiliation avec des groupes armés chercheraient à asseoir leur hégémonie afin d'avoir un contrôle sur le territoire et ses ressources naturelles limitées.

La diversification des conflits dans la zone est un facteur de risque important car l'intervention du projet pourrait être retardée où même interrompue à chaque fois qu'il y ait des problèmes de ce genre.

c) Enrôlement des jeunes désœuvrés

Le faible pouvoir d'achat et le manque d'opportunité économique, la sécheresse et le chômage constituent les éléments clés d'enrôlement des jeunes dans les conflits armés. Ces phénomènes ont été enregistrés dans les régions de l'Est (Diffa et Zinder) avec BOKO HARAM tout comme à l'Ouest du pays dans la zone des trois frontières (Tillabéri) ou du fait de l'absence d'opportunités, les jeunes s'engagent volontairement dans des groupes armés.

d) Repli des militaires de certaines positions avancées

L'intensification des attaques des postes avancés et des camps militaires aussi bien dans la zone des trois frontières que dans celle du Lac Tchad avec des incursions surprises ont fait changer de tactique stratégique au gouvernement nigérien.

Désormais, tout comme l'ennemi, les FDS sont mobiles et la combinaison des moyens de communications avec les mouvements, permettent de suivre et contenir les menaces.

Le pays étant très vaste, une bonne partie du territoire échappe au contrôle de l'armée. Seulement ce repli des militaires de certaines zones crée un climat de peur et d'incompréhension de la population qui se sent abandonnée. Ce qui a en partie favorisé l'implantation de groupes terroristes facilement dans certains villages.

e) Insécurité alimentaire

Plusieurs sources confirment l'insécurité alimentaire comme un problème crucial que vivent les populations dans plusieurs zones d'intervention du Projet HASKE. Cette insécurité alimentaire dans des localités est aggravée par plusieurs facteurs socio-économiques et naturels tels que l'insuffisance ou la mauvaise répartition des pluies dans le temps et dans l'espace, les chocs climatiques (inondations), les attaques des ennemis de cultures qui compromettent les récoltes.

f) Déplacements des personnes

L'intensification de la crise dans la zone frontalière depuis 2018 a causé le déplacement de plus de 78 000 personnes déplacées internes (PDI) et plus de 42 000 réfugiés dans les régions de Tillabéri et de Tahoua. Dans la région de Diffa, en décembre 2020, il était observé une hausse considérable des mouvements des populations, consécutive à l'incursion du 12 décembre à Toumour. Ces mouvements se sont poursuivis en janvier 2021, même si ce chiffre a baissé pour n'atteindre que 3 637 personnes. Néanmoins, depuis les opérations de rapatriement entreprises dans la région de Diffa en juin 2021 et Tillabéri, ces chiffres ne cessent de baisser

Dans la région de Maradi, au cours du mois d'avril 2021, ce sont 69 ménages de 330 réfugiés Nigérians qui ont traversé la frontière, à la recherche d'asile, dans les départements de Guidan Roumdji et Madarounfa. Il s'agit précisément de 13 hommes, 68 femmes, 144 filles et 105 garçons qui ont nouvellement foulé le sol de Maradi afin de se mettre à l'abri des exactions des groupes armés non étatiques dans leur pays d'origine. Au mois de Mars 2021, 560 ménages de 2586 personnes ont été enregistrés.

Ces déplacements intensifient les besoins humanitaires des populations hôtes et déplacées dans plusieurs secteurs, y compris la protection, la sécurité alimentaire, la nutrition, la santé, l'eau, l'hygiène et l'assainissement (EHA), les abris, la protection et l'éducation. La situation sécuritaire se dégrade, combinée à d'autres facteurs tels que le mauvais état des infrastructures, les limitations de circulation liées à l'état d'urgence déclaré dans les départements affectés par l'insécurité, les déplacements de population et l'accès humanitaire fortement restreint.

g) Violences basées sur le genre

La violence basée sur le genre est un terme regroupant tous les actes infligés à une personne contre son gré. Elle est fondée sur les différences sociales (genre) entre hommes et femmes. Les actes de VBG violent un certain nombre de droits de l'Homme fondamentaux protégés par des textes et des conventions internationales. Un grand nombre, mais pas toutes les formes de VBG sont illégales et considérées comme des actes criminels au regard des législations et politiques nationales »

Les facteurs de risques de VBG tels que nous les avons analysés dans cette zone sont :

- la recherche de bois ou de l'eau par les femmes et les enfants,
- femme chef de ménage et promiscuité;
- Viol et agressions sexuelles ;
- les mariages d'enfants;
- insuffisance de sensibilisation et formation ;
- non disponibilité des kits de prévention;
- absence d'acteurs de gestion de cas;
- les facteurs socio-culturels;
- méconnaissance des voies de recours.

h) Cohésion sociale

Lorsqu'elle fait défaut, la cohésion sociale constitue un danger pour toute activité du projet. En effet le problème de cohésion sociale entre les populations de la zone qui sont issues de plusieurs ethnies peut être une source de conflit, de revendications et d'entrave à la mise en œuvre du projet. Par suite des actions menées par le gouvernement à travers la HACP et les acteurs humanitaires, les tensions et conflits communautaires observent une baisse considérable du fait du dialogue instauré et des mécanismes de prévention. Néanmoins, on note une persistance des tensions résiduelles entre éleveurs et agriculteurs, et la méfiance voire la suspicion intercommunautaire ou ethnique.

La suspicion sur les interventions du projet en faveur de tel ou tel groupe ou en faveur de tel groupe ethnique pourrait exposer les travailleurs et même affecter la mise en œuvre des activités.

6.3.2 Description des principaux risques de sécurité identifiés

Les risques pouvant affecter le projet HASKE sur la base des menaces identifiées et du contexte de la zone d'insertion ont leurs propres caractéristiques. Pour sa mise en œuvre, le projet doit en tenir compte à cette étape. Aussi, étant dans un environnement dynamique, le processus d'identification est continu car de nouveaux risques de sécurité sont susceptibles de survenir. En ce sens, sur la base de la connaissance du terrain et des échanges, les risques de sécurité identifiés sont :

- La multiplication des attaques vers des populations civiles désarmées dans des villages et des camps militaires (postes avancés),
- Les déplacements des populations vers les zones les plus en sécurité,
- Les conflits intercommunautaires,
- La pauvreté,
- La dégradation de l'environnement,
- La fracture sociale (cohésion sociale, les violences basées sur le genre, ...)
- L'insécurité alimentaire,
- La détérioration du tissu économique,
- L'isolement des certaines communes.

Les principaux facteurs de risques deviennent des risques lors qu'il y' a exposition. Le Projet HASKE c'est-à-dire le personnel, les biens, les prestataires et tous les moyens qui seront déployés s'exposeront à ces risques. Les effets sur le projet HASKE sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Effets qu'engendreraient les risques sur le projet

Risques	Effets sur le Projet HASKE
Multiplication des attaques des villages et des camps militaires (postes avancés),	• Créer une situation de psychose permanente pour le personnel et leurs familles ne favorisant pas de bonnes conditions de travail • Enlèvement, kidnapping • Viol pour le personnel du projet ou leurs familles • Le personnel où même les biens (bâtiment servant de siège du projet peut être attaqué, les véhicules, etc.)
Déplacements des populations vers les zones les plus en sécurité,	• Les investissements du projet ne peuvent être réalisés ou même servir lorsque les bénéficiaires se déplacent de jour en jour. • Les infrastructures risquent d'être inutilisées au cas où elles seront réalisées. Ou même le projet sera obligé de délocaliser les sites en fonction des déplacements des bénéficiaires
Les conflits intercommunautaires	• Plus ils se multiplient, plus il sera difficile d'investir dans cette zone car chaque communauté influencera le choix des investissements. Ce qui conduira à des changements d'objectifs pour le projet
La pauvreté	• Plus la pauvreté s'accentue plus les besoins s'accroissent et le projet risquerait de réorienter les investissements vers la lutte contre la

	pauvreté et un cycle infernal risque d'être créé. Il y'aura davantage de vol ou d'attaque des biens du projet
La dégradation de l'environnement,	• L'accès aux ressources naturelles, à la terre, aux ressources en eau deviendront un enjeu majeur pour les activités du projet. L'accès au foncier deviendra difficile pour les infrastructures.
La fracture sociale (cohésion sociale, les violences basées sur le genre, …)	• La cohésion sociale est très fragile dans cette zone que la moindre étincelle risquerait de mettre en mal le projet. Le recrutement des cadres et de la main d'œuvre sera difficile, l'identification des besoins et des bénéficiaires (parties prenantes) également. Les sabotages et les suspicions sur le projet vont s'aggraver. Le climat de travail au sein de l'équipe du projet sera affecté
L'insécurité alimentaire,	• Lorsque l'insécurité alimentaire devient chronique l'objectif du projet serait changé car le besoin change en termes d'investissement. Les priorités changent et le projet devra s'adapter à une nouvelle situation

Sur la base de ces risques potentiels identifiés, il est rapporté dans le tableau N° 4, les impacts les plus pertinents et qui pourraient affecter la mise en œuvre du projet.

Tableau 4 :Identification des Principaux risques de sécurité

Risques potentiels	Description de risques	Impacts sur le projet
Recrudescence des attaques armées	Plusieurs facteurs concours à la réalisation de ce risque à savoir la circulation des armes à feu et la facilité de leur acquisition par des jeunes désœuvrés sans emplois et sans perspective dans la zone. En effet, les conditions socioéconomiques créées par l'insécurité dans cette zone offrent l'opportunité au recrutement et à l'enrôlement des jeunes mais aussi elle crée les conditions de conflits intercommunautaires. Déjà plusieurs communautés de nomades, d'éleveurs, d'agriculteurs se partagent l'espace réduit par les changements climatiques et les différents déplacements des réfugiés. L'accentuation de la pauvreté et la recherche du gain facile ont favorisé les attaques des commerçants ou autres fortunés, des chefs de villages et des prises d'otages.	Menace sur la sécurité du personnel du projet Compétences nécessaires introuvables pour la mise en œuvre (main d'œuvre) Incapacité d'intervention des prestataires (consultants, entrepreneurs,…) Inaccessibilité des sites, Difficultés de déploiement de l'équipe du projet Atteinte à la sécurité des prestataires et des populations bénéficiaires
Déplacement massif des populations	L'insécurité et la persécution des populations les pousses à quitter les villages à risques pour d'autres horizons. A ceux-là s'ajoutent les violences physiques et morales, le manque de moyens de subsistance (malnutrition, maladies, …), les assassinats des chefs et des personnes influentes dans la communauté ainsi que les enlèvements de personnes. Dans certains cas les groupes armés terroristes donnent des ultimatums et aux	Difficultés de ciblage des bénéficiaires et du choix des investissements à réaliser Changements répétés de sites d'intervention Retard dans la mise en œuvre du projet

	populations pour quitter leurs villages où ils réclament des dimes.	
Insécurité alimentaire	Les principaux facteurs tels que la dégradation de l'environnement, l'occupation des terres agricoles par les groupes armés, les attaques des convois de ravitaillement et fermeture des marchés, les entrave aux humanitaires créent les conditions d'une insécurité alimentaire qui s'accentue de jour en jour	Modification des objectifs du projet Changement de stratégie d'intervention Réaffectation des fonds Abandon de certaines activités initiales
Accentuation de la pauvreté	La situation dans presque toutes les communes particulièrement celles du Nord sont affectées par le chômage, le ralentissement des activités économiques et la rareté des moyens de subsistance. Les effets de l'insécurité dans la zone ont contribué à l'appauvrissement de la population qui a perdu ses champs et ses bétails. Même la circulation des biens et des personnes est devenue assez compliquée à plus forte raison l'exercice d'une quelconque activité.	Modification des objectifs du projet, Besoins de plus en plus croissants (difficiles à satisfaire par le projet)
Fragilisation de la cohésion sociale	Il règne un climat de suspicion et de méfiance entre les communautés vivant dans cette zone du à des difficultés d'accès à l'information, l'indexation des certaines personnes appartenant à certaines communautés dans les attaques, les vols et les violences. Ces tensions latentes et parfois même extériorisées par certains groupes est une menace à la cohésion sociale. Surtout les attaques ciblées qui touchent certaines communautés ou certains villages peuvent fragiliser la cohésion sociale. Aussi, les violences basées sur le genre si elles ne sont pas bien gérées constituent des facteurs de risque.	Retard dans la mise en œuvre (Blocage des activités du projet) non-participation des bénéficiaires à la mise en œuvre du projet Enregistrement de plaintes
Risque de conflits intercommunautaires	La rareté des ressources, la préexistence de conflits latents, la circulation des armes sont autant de facteurs qui peuvent facilement augmenter le risque de conflits. Les conflits ayant déjà existé entre les éleveurs et les agriculteurs, les nomades et d'autres ethnies de la région sur l'exploitation des points d'eau ou des terres de pâturages.	Difficultés d'accès aux financements du projet par certaines communautés Difficulté d'accès au foncier Braquage et vols des biens du projet

6.4 Analyse des risques

Elle repose sur des outils donnant la signification des conséquences du risque en présence comme rapportés dans les tableaux 5 et 6.

6.4.1 Outils d'analyse des risques de sécurité

Pour effectuer cette analyse nous utilisons les outils ci-dessous :

Tableau 5 : Probabilité d'occurrence du risque

	PROBABILITÉ
Notation	**Description**
Très probable	Presque sûr de se produire/relativement fréquent : par exemple plus de 10 fois par an.
Probable	Pourrait se produire dans la plupart des cas/s'est déjà produit plusieurs fois : par exemple 2 à 10 fois par an.
Modérément probable	Pourrait se produire une fois tous les uns à cinq ans.
Improbable	Ne devrait pas se produire, sans pouvoir être totalement écarté : par exemple une fois tous les cinq à 10 ans.
Très improbable	Susceptibles de se produire dans des circonstances exceptionnelles/s'est déjà produit ailleurs : par exemple moins d'une fois tous les 10 ans.

Tableau 6 : Signification des conséquences du risque

CONSÉQUENCES

Notation	**Stratégique**	**Financier**	**Opérationnel**	**Réputation**	**Conformité**
Très élevé	Incapacité à assurer sa viabilité	Perte totale de budget	Décès/incapacité à poursuivre les activités pendant une longue période	Perte permanente de crédibilité auprès du bailleur de fonds ou partenaires	Violation grave, systémique
Élevé	Nécessité d'une réorientation radicale du projet.	Diminution du budget supérieure à 25 %	Perte majeure des infrastructures physiques, perturbation majeure des systèmes et processus opérationnels, réduction massive de l'effectif	Perte de crédibilité permanente auprès du bailleur de fonds ou des partenaires/comptes rendus très négatifs dans les médias	Violation grave, non systémique
Moyen	Incapacité à atteindre certains objectifs clés	Diminution du budget de l'ordre de 10 à 25 %	Perturbation à moyen terme des systèmes et processus opérationnels/perte de certains postes	Perte temporaire de crédibilité auprès des partenaires/quelques comptes rendus négatifs dans les médias	Absence de conformité systémique, sans être critique
Modéré	Incapacité à atteindre un objectif clé	Diminution du budget inférieure à 10 %	Perte de certaines infrastructures physiques sans caractère essentiel/ perturbation à court terme des systèmes et processus opérationnels	Perte temporaire de crédibilité auprès des partenaires/peu d'intérêt de la part des médias	

Faible	Retard dans la réalisation d'un objectif clé.	Impact minime sur le budget.	Brève perturbation des opérations.	Brève perte de crédibilité auprès des partenaires/aucun intérêt de la part des médias	Défaillance sans caractère critique ou systémique

Tableau 7 : Analyse des impacts et risques

ANALYSE D'IMPACT DES RISQUES					
Probabilité	**Conséquences**				
	Faible	**Modéré**	**Moyen**	**Élevé**	**Très élevé**
Très probable	**MODÉRÉ**	**ÉLEVÉ**	**ÉLEVÉ**	**TRÈS ÉLEVÉ**	**TRÈS ÉLEVÉ**
Probable		**MOYEN**		**ÉLEVÉ**	
Modérément probable	**FAIBLE**	**MODÉRÉ**	**MOYEN**	**MOYEN**	**ÉLEVÉ**
Improbable			**MODÉRÉ**		**MOYEN**
Très improbable		**FAIBLE**	**FAIBLE**	**MODÉRÉ**	**MODÉRÉ**

6.4.2 Evaluation des risques de sécurité

Cette étape essentielle consiste à attribuer un poids, une importance relative à chacun des risques identifiés, ce qui permettrait de les hiérarchiser les uns par rapport aux autres. En effet, chaque événement redouté peut avoir des conséquences plus ou moins catastrophiques et une probabilité d'apparition plus ou moins grande.

Les conséquences peuvent être de plusieurs sortes :

- environnementales ,
- humaines et sociales,
- financières,
- juridiques,
- sur l'image du projet et du bailleur de Fonds.

Même si quasiment toutes ces conséquences peuvent se traduire en répercussions financières, il est important de faire le travail en pensant à chacune des catégories de conséquences, ce qui peut aussi permettre d'identifier de nouveaux risques. Ainsi pour le projet HASKE les risques en fonction des différents paramètres choisis pour l'évaluation sont :

Tableau 8: Importances des risques

Risques	Probabilité	Impact	Importance
Recrudescence des attaques armées : attaques de véhicule ou des infrastructures du projet	Très probable	Sévère	Très élevée
Déplacement des populations : abandon des sites ou des réalisations du projet	Probable	Modéré	Elevée
Insécurité alimentaire : changement de priorités ou d'objectifs du projet	Probable	Mineur	Moyenne

Risques	Probabilité	Impact	Importance
Accentuation de la pauvreté : accroissement de nouveau besoins, réorientation des investissements du projet	Probable	Modéré	Elevée
Fragilisation de la cohésion sociale : suspicions, manques de main d'œuvre, sabotage des réalisations du projet	Modérément probable	Modéré	Moyenne
Conflits intercommunautaires : influence sur les choix du projet, sabotage, communautarisation des investissements	Probable	Sévère	Très élevée

⇒ **Rouge** = Risques majeurs. L'exposition résiduelle inacceptable (soit une valeur de 15 à 25) rend ces risques prioritaires, et impose la prise de mesures de prévention ou d'atténuation adéquates.

⇒ **Orange** = Ces risques pourraient être mieux gérés. Du fait de l'exposition résiduelle (6 à 12), ils viennent au second rang de priorité, et leur situation doit être améliorés, ce qui impose des responsabilités spécifiques à la direction, dès que les risques majeurs ont été corrigés.

⇒ **Vert** = Ces risques ont un faible impact ou sont bien gérés. Ils peuvent être tolérés et/ou gérés au moyen des procédures ordinaires.

6.4.3 Priorisation des risques

La priorisation permet de hiérarchiser les risques en fonction de leur importance afin de planifier les mesures qui permettront de les atténuer ou de les éliminer. A travers la figure ci-dessous nous procédons à la priorisation des risques identifiés et évalués.

Tableau 9: Priorisation des risques

Probabilité (P)	5 Elevé	5	10	15	20	25
	4	4	8	12	16	20
	3	4	6	9	12	15
	2	4	4	6	8	10
	1 Faible	4	2	3	4	5
		1 Faible	2	3	4	5 Elevé
		Impacts des dommages ou Conséquences (C)				

L'indice de criticité est : I = Probabilité (P) X Conséquences (C)

Ainsi nous observons deux risques :

⇒ ***Deux risques de priorité 1*** (Recrudescence des attaques armées (25), Conflits intercommunautaires (20)): Qui ont une forte probabilité d'occurrence et des dommages importants lorsqu'ils surviennent. A traiter en priorité, risque inacceptable. Le danger ou l'exposition à celui-ci doit être supprimé rapidement ou des mesures de

prévention doivent être mises en place afin de faire diminuer l'évaluation du risque à un niveau acceptable.

⇒ ***Deux risques de priorité 2*** (Déplacements des populations (16), Accentuation de la pauvreté (12)): qui ont une probabilité d'occurrence moins élevée et des dommages moyens. A traiter dans un second temps. Le danger ou l'exposition à celui-ci n'est pas négligeable et des améliorations ou des mesures de prévention doivent être prise afin de supprimer le danger ou faire diminuer l'évaluation du risque.

⇒ ***Deux risques de priorité 3*** (Fragilisation de la Cohésion sociale (6), Insécurité alimentaire (6)): ceux qui ont une probabilité d'occurrence moyenne à faible et des dommages acceptables. A traiter ultérieurement, pas d'amélioration urgente. Le danger ou l'exposition à celui-ci est réel mais ne présente pas de caractère d'urgence dans son traitement.

6.4.4 Niveaux de risques dans les communes cibles

Pour évaluer le niveau de risque au niveau des différentes communes il a été utilisé des critères selon les perceptions des populations qui y vivent. Ainsi parmi ces critères, l'absence de base militaire, l'inaccessibilité de la zone sans escorte, le nombre d'attaques enregistrées, le nombre de victime de l'insécurité, le nombre de village sous tutelle. Ainsi en attribuant des points à chaque critère, il a été établi l'évaluation des risques au niveau des différentes communes d'intervention du projet HASKE qui se présente dans le tableau N° 10 :

Tableau 10 : Risques globaux d'insécurité dans la zone du Projet HASKE

Région	Quelques Communes d'intervention	RISQUES					
		Recrudescence des attaques	Déplacements des populations	Insécurité alimentaire	Accentuation de la pauvreté	Fragilisation de cohésion sociale	Conflits intercommunautaires
Agadez	CU Agadez Tabelot						
Diffa	Goudoumaria - Diffa						
Dosso	Zabori – Dan Kassari – Dogondoutchi –Kara kara; Guéchémé; Douméga; Kargui Bangou Koré Maïroua; Kiéché; DogonDoutchi						
Maradi	Aguié, Bermo, Guidan Sori, Maradi, Kanembakaché et Dan Issa Ville de Maradi						
Tahoua	Malbaza ; Alléla ; Konni ; Bazaga ; Tsarnaoua ; keita – Bagaroua – Dabnou						
Tillabéri	Bankilaré - Abala, Fandou et Tillabéri						
Zinder	Belbedji – Zinder - Gouré – Dungass – Dan Barto - Guidimouni – Dogo Dogo						

Très élevé Moyen Faible

Tableau 11: Niveau des risques sécuritaires pour certaines commune d'intervention et effets sur le projet HASKE

Classes	Régions	Niveau de risque dans les communes d'intervention	Risques	Effets sur le projet
C_3	**Diffa**	Goudoumaria, Diffa	Des attaques armées peuvent intervenir à tout moment dans les villages sans aucune présence militaire. Les populations risquent de quitter les lieux par peur ou par manque de moyen de subsistance. L'existence des tensions intercommunautaires avec des risques de conflits Zones potentiellement inaccessibles parfois mêmes avec escorte militaires	Chantiers ou véhicules du projet peuvent être cibles d'attaques, de vols Conditions de travail insupportables : menaces, stress, refus des entreprises d'aller travailler Déplacements de bénéficiaires vers les zones moins affectées
	Tillabéri	Bankilaré - Abala, Fandou et Tillabéri		
	Tahoua	Bagaroua		
	Maradi	Dan Issa - Bermo		
C_2	**Tillabéri**	Fandou et Tillabéri	Potentiellement des attaques armées peuvent avoir lieu mais limité grâce à la présence des forces de défenses et des patrouilles mixtes. Les déplacements se font sous escorte dans certains villages éloignés, accentuation de la pauvreté et insécurité alimentaire	Vandalisme, vols de bien du projet ou des entreprises contractantes
	Zinder	Dan Barto; Dogo Dogo		
	Agadez	Tabelot - Agadez		
	Tahoua	Birnin N'Konni		
C_1	**Zinder**	Guidimouni; Dogo Dogo; Dungass;	Plus ou moins sécurisé, circulation sans escorte, risque d'attaque très limité mais vivant une insécurité alimentaire due particulièrement au déplacement des populations des zones de la zone C_3 et C2. Risque de conflit intercommunautaire autour de l'exploitation des ressources et l'accès à des infrastructures sociales,	Forte demande d'appui pour les communautés locales , difficultés d'accès au foncier, VBG
	Maradi	Dan Issa ; Safo ; Sarkin Yamma ; Gabi ; Djiratoua ; Guidan Roumdji ; Guidan Sori ; Tibiri ; Chadakori ; Aguié ;; Ville de Maradi		
	Dosso	Zabori; Kara kara; Guéchémé; Koré Maïroua; Kiéché; Dogon Doutchi ; Dan Kassari – Kargui Bangou		
	Tahoua	Malbaza ; Alléla ;Bazaga ; Tsarnaoua ; Keita - Dabnou		

7 GESTION DES RISQUES DE SÉCURITÉ

La gestion de risques de sécurité dans la zone d'intervention du projet HASKE nécessite un examen plus approfondi des principaux risques identifiés et évalués mais aussi des responsabilités des différents acteurs à tous les niveaux. Ensuite il sera établi un plan de gestion des risques qui comprend des mesures de prévention et des mesures de protection en vue d' :

- éliminer les risques qui pourront avoir des dommages moyens,
- Atténuer les risques qui pourront avoir des dommages importants,
- Accepter les risques à dommages faibles.

7.1 Mesures de prévention

L'objectif est de réduire la fréquence ou la probabilité d'occurrence du risque. Les mesures de prévention des risques de sécurité recommandées ici pour le projet HASKE seront orientées vers des actions d'urgence qui permettront de prendre en charge les préoccupations des communautés qui constituent les facteurs de risques.

Le Projet HASKE mettra en place un dispositif de planification stratégique qui s'appuiera sur les principaux facteurs de risques pour :

- Identifier précocement tous les dysfonctionnements et anticiper sur la survenance du risque ;
- Renforcer la collaboration et la participation des parties prenantes à la mise en œuvre du projet ;
- Prioriser les interventions dans les communes à risque modérer
- Sécuriser les équipes du projet et les prestataires
- Agir sur les éléments déclencheurs du risque pour qu'ils ne surviennent pas ;
- Renforcer les capacités du dispositif de sécurité existant tant au niveau des communes et des sites d'intervention ;
- Créer les conditions d'insertion des jeunes et le financement des projets porteurs au profil des femmes et des jeunes de la région ;
- Assurer le suivi-évaluation.

Les risques résiduels persisteront pendant un certain temps mais l'essentiel à savoir les risques de sécurités importants pourraient être atténués. En effet cette évaluation donne des pistes et des orientations de gestion des risques qui peuvent être approfondies et mise en œuvre à différentes échelles de responsabilité.

7.2 Mesures de protection

Les mesures de protection ont pour principal objectif de réduire la gravité du risque au cas où il survient. Autrement dit, le projet mettra en place des actions d'atténuation des effets, un mécanisme de gestion de plaintes et des mesures de compensation.

En ce sens, le projet pourrait choisir l'option selon les deux stratégies (Prévention et protection) mais aussi choisir des stratégies alternatives dites « palliatives » c'est à dire consistant à transformer l'occurrence du risque en "opportunité". C'est par exemple le cas de l'assurance : elle ne diminue ni la probabilité ni les conséquences de l'incendie, mais elle fournit des compensations financières qui diminuent le préjudice subi.

Le Plan de Gestion des risques (PGR) précisera les activités, les responsabilités et les coûts de la gestion des risques.

7.3 Engagement des communautés et mécanisme de règlement des griefs relatifs aux problèmes de sécurité

L'engagement de la communauté est une composante clé de toute stratégie de sécurité efficace. Un engagement proactif et des relations positives avec les communautés et les travailleurs représentent les meilleures opportunités d'assurer la sécurité.

Dans le cadre de leur approche globale vis-à-vis de l'engagement des parties prenantes, les entreprises doivent communiquer leurs dispositifs de sécurité aux travailleurs et aux communautés, sous réserve des besoins de sûreté et de sécurité prioritaires. La collaboration avec l'équipe en charge des Relations communautaires peut contribuer à créer ou à identifier des occasions de discuter avec les membres de la communauté et les impliquer dans les discussions sur les dispositifs de sécurité susceptibles de les affecter.

Le mécanisme de règlement des griefs exigé en vertu de la NES 1 fournit également une opportunité importante pour les travailleurs, les communautés affectées et les autres parties prenantes de discuter de leurs préoccupations concernant les activités ou le personnel de sécurité au sein de la zone d'influence ou de contrôle de l'entreprise.

Les préoccupations peuvent provenir de différentes sources (par exemple, communiquées directement au personnel chargé des Relations communautaires, par le biais d'une ligne d'assistance téléphonique, via des boîtes à suggestions à l'extérieur

du site du projet ou par d'autres moyens), mais les entreprises doivent s'assurer que les plaintes liées à la sécurité soient adressées à la personne ou au service en charge de la sécurité et des relations communautaires.

Il est recommandé que le mécanisme de règlement des griefs facilite la résolution rapide des préoccupations et applique un processus de consultation compréhensible, facilement accessible, culturellement approprié, disponible gratuitement et sans rétribution. Les entreprises doivent insister auprès du personnel, y compris le personnel de sécurité, qu'il ne sera toléré ni représailles ni intimidation à l'encontre des personnes qui déposent ces plaintes.

CONCLUSION

L'ERS du Projet d'accélération de l'accès à l'électricité au Niger (HASKE) initié par le Gouvernement du Niger avec l'appui de la Banque Mondiale en vue permettre l'accès à l'électricité à la majorité des Nigériens à l'horizon 2026 s'inscrit dans le respect des normes NES1 et NES 4 du CES de la Banque Mondiale.

Elle a permis d'identifier et d'évaluer les principaux risques de sécurité qui menacent son exécution. Il s'agit principalement des risques liés à la recrudescence des attaques armées dans la zone, les déplacements des populations fuyant les conflits, l'insécurité alimentaire née des effets climatiques et de l'occupation des terres par les groupes armés et les personnes déplacées, l'accentuation de la pauvreté, la fragilisation de la cohésion sociale. Ces risques pourraient s'aggraver en l'absence de dispositions conséquentes à l'occurrence de chaque risque.

En ce sens, des mesures de prévention et de protection sont proposées.

Leur mise en œuvre se traduirait par un Plan de Gestion de Sécurité qui identifiera les mesures spécifiques à chaque menace et orientera les dispositions à prendre y compris d'ordre institutionnel pour mener à bien les activités du projet HASKE et assurer des investissements durables.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Serge MICHAILOF, SAHEL FACE À L'INSÉCURITÉ, L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT NE PEUT SE CONTENTER DE SLOGANS, Notes de l'IRIS, Décembre 2017, Document préparé pour la 4e édition du Forum International de Dakar sur la Paix et la Sécurité en Afrique, 8 pages.